



METIER - PROGRAMME DE FORMATION

DEJOUER LES PIEGES DE LA LOCATION MEUBLEE

Objectifs pédagogiques

- Connaître les statuts et vérifier sa situation personnelle
- Connaître et vérifier les conditions pour pouvoir bénéficier du régime de la location meublée
- Connaître les difficultés liées au statut de la location meublée

Suis-je dans le bon statut ?

- Meublé résidence principale : longue durée et étudiants
- Meublé saisonnier courte durée
- Meublé touristique - Airbnb : quel local ? Quel risque pour le locataire ou le bailleur de sous louer ? L'usufruitier peut-il louer en meublé touristique ?
- Les résidences hôtelières type « Pierre et Vacances ».
- Loi ALUR et les nouveaux réflexes pour la rédaction du nouveau bail. Quels statuts pour les baux en cours. Le congé au locataire
- L'impact de la loi ELAN sur les baux meublés.
- Est-ce que je peux régulariser ? Les conséquences du bail irrégulier

Vérification des conditions pour bénéficier du régime de la location meublée

- Liste des meubles
- Quand bascule-t-on de meublé en para-hôtelier ou quasi para-hôtelier ?
- Le statut du locataire
- Les obligations déclaratives
- La notion de logement décent – la décence, les expertises

Les difficultés liées au statut de la location meublée

- Le droit de préemption du locataire
- La vente du logement meublé : quelle activité ?
- La plus-value et la TVA

Droit de l'urbanisme :

Le changement d'usage - les autorisations, les obligations déclaratives, la chasse aux locations saisonnières illégales, qui est concerné par les 120 jours ?

Les villes de plus de 200 000 habitants (l'enregistrement des locations), les amendes.

Intervenant :

François VEYRES (Notaire)

Durée, date et horaires :

3 heures

21 juin 2023 – 13h30 à 16h30

Modalités :

- A distance
- CGA MP - Toulouse
- Nombre de participants mini : 5

Tarif : 32 € HT – 40 € TTC

Formation réservée à nos adhérents

Public concerné :

- Les Loueurs en meublés

Prérequis :

Être Loueur en meublé

Inscriptions :

- 7 jours avant la date max

Contact :

Sophie Douhet :

s.douhet@cgamp.asso.fr

Tél. : 05 62 16 73 54

Mob. : 06 12 25 12 78

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ MIDI-PYRÉNÉES

13, avenue Jean Gonord
31 500 Toulouse

www.cgamp.asso.fr

N° identification CGA 1 01 310

SIRET 309 172 997 00046

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901

Haute-Garonne N°9048 JO du 06/07/75

Décision d'agrément du 28/09/76.

Au plan civil :

En droit de la copropriété :

- Les clauses restrictives et le changement de destination ou d'usage.

Au regard des relations propriétaire/utilisateur :

- Liberté ou pas.

Au regard des troubles du voisinage

Moyens pédagogiques

- Support ppt de notes – échanges - exercices

Évaluation

Quiz au démarrage. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers des exemples pratiques. Le stagiaire évalue sa progression à l'issue de la formation, confirmée par l'intervenant.

Suivi

Feuilles d'émargement – Attestation de fin de formation individuelle
Questionnaire stagiaire

Accessibilité

Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre à vos besoins spécifiques lié à votre handicap.